



Délai entre deux saisies d'huissier

Par **Charenton**, le **28/08/2013** à **07:36**

Bonjour.

Suite à une décision de justice dont je viens juste d'avoir le jugement sans avoir reçu de convocation, j'ai été saisi sur mon compte bancaire par un huissier.

On m'a laissé le SBI équivalent à 483,24 €

- soit personne seule

- alors que je suis marié avec un seul revenu donc normalement 725 €

Est-ce normal ?

D'autre part, après cette saisie, est-ce que l'Huissier a le droit de continuer la saisie immédiatement ?

Si non quel délai ?

Merci

Par **youris**, le **28/08/2013** à **08:37**

bjr,

le SBI est équivalent au RSA pour personne seule peu importe que vous viviez en couple.

il n'existe pas de délai entre 2 saisies .

les saisies peuvent avoir tant que la dette n'est pas remboursée.

cdt

Par **Charenton**, le **28/08/2013** à **10:45**

merci

bonne journée